

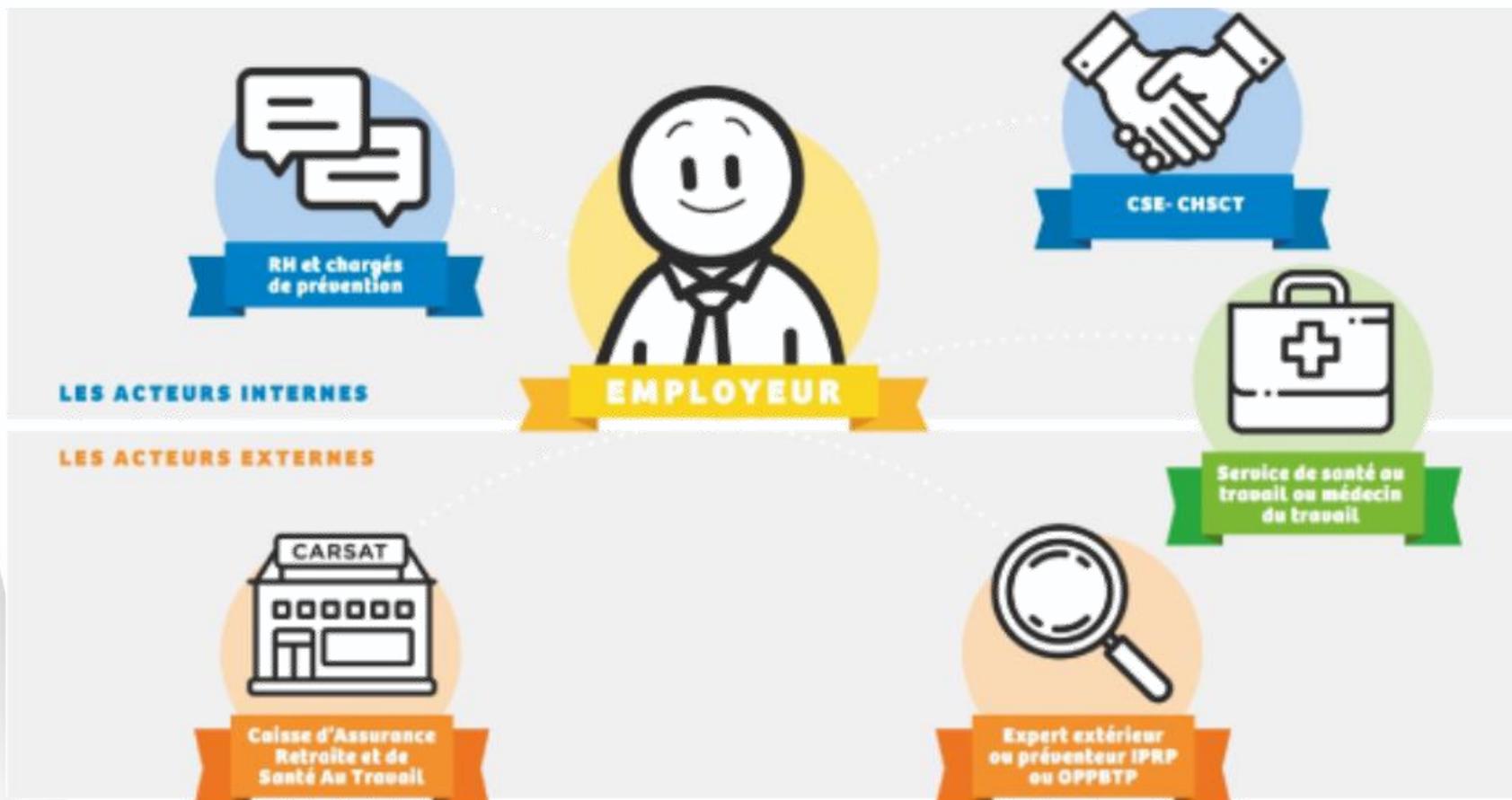


Assurance-Maladie Risques professionnels

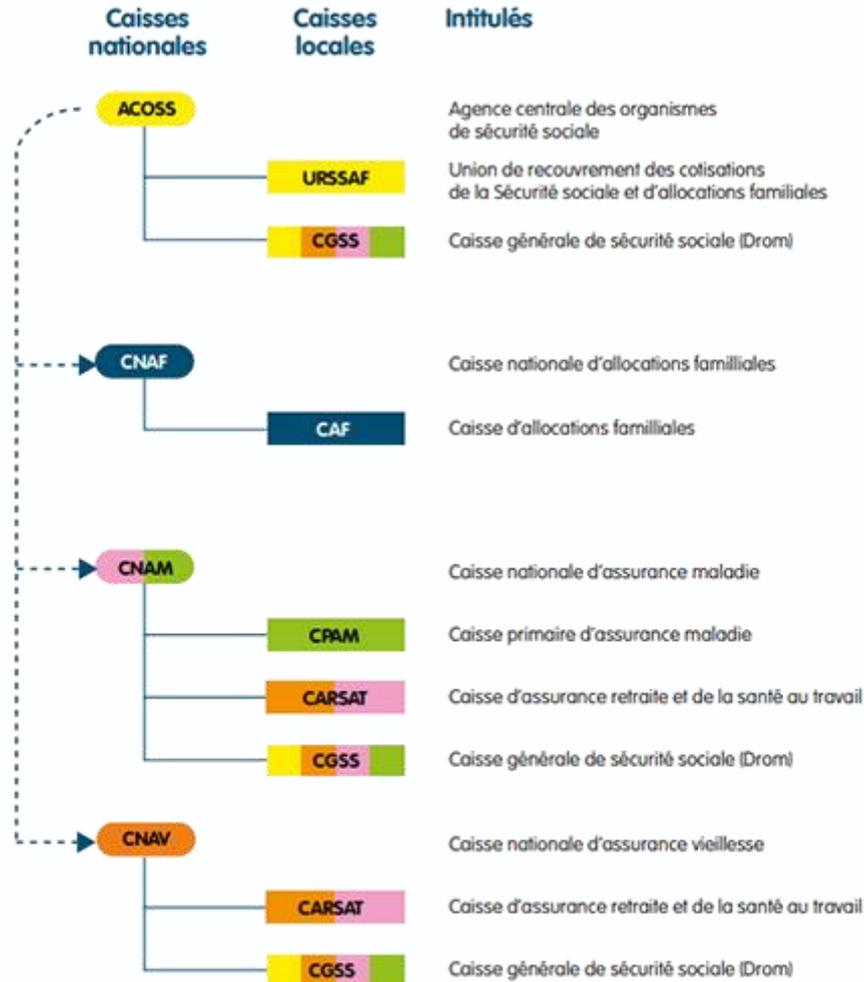
*Un assureur social
à votre service*

10 Octobre 2019

L'écosystème de la prévention des risques professionnels



La sécurité sociale



- ▶ **1826** collaborateurs au 31 décembre 2018
- ▶ missions exercées auprès des **salariés, retraités** et **entreprises**

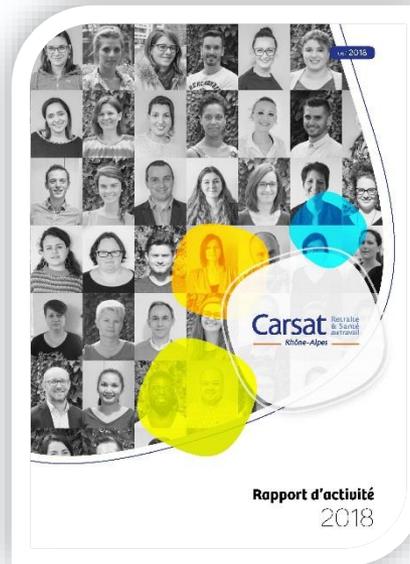


- préparer et payer la **retraite des salariés**
- accompagner **les assurés fragilisés** par un problème de santé ou de perte d'autonomie
- **prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail**

12 milliards d'€
de prestations vieillesse
et veuvage versées
à **1 412 129** prestataires

34 784 bénéficiaires
d'une prestation
d'action sociale

53 313 assurés
accompagnés par
le Service social



1 % de frais
de gestion

282 263 notifications de
taux de cotisation
"accidents du travail et
maladies professionnelles"

9,2 € d'aides versées
aux entreprises pour
améliorer la prévention
des risques

Un organisme qui agit pour 3 branches de la Sécurité sociale

Activités
liées à la retraite
et à la prévention
de l'autonomie



Branche Vieillesse



Accompagnement
Social
des personnes
fragilisées



Branche Maladie



Activités
liées à la santé
et la sécurité
au travail



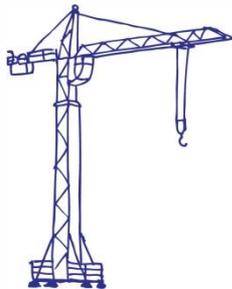
Branche Risques
professionnels



- ▶ **Assureur des entreprises** pour les accidents du travail et maladies professionnelles de leurs salariés dans les secteurs de **l'industrie, du BTP, du commerce et des services**



- ▶ Financée par les **cotisations des employeurs**



- ▶ Gérée par les **partenaires sociaux**, représentants des employeurs et des salariés

Ses métiers

La réparation



instruire les
déclarations
d'accidents du travail
et de maladies
professionnelles
et indemniser
les victimes



La tarification



calculer
et notifier
le taux de cotisations
de chaque
établissement



La prévention



aider les entreprises
et les branches
professionnelles
à évaluer
et prévenir
leurs risques



Ses missions

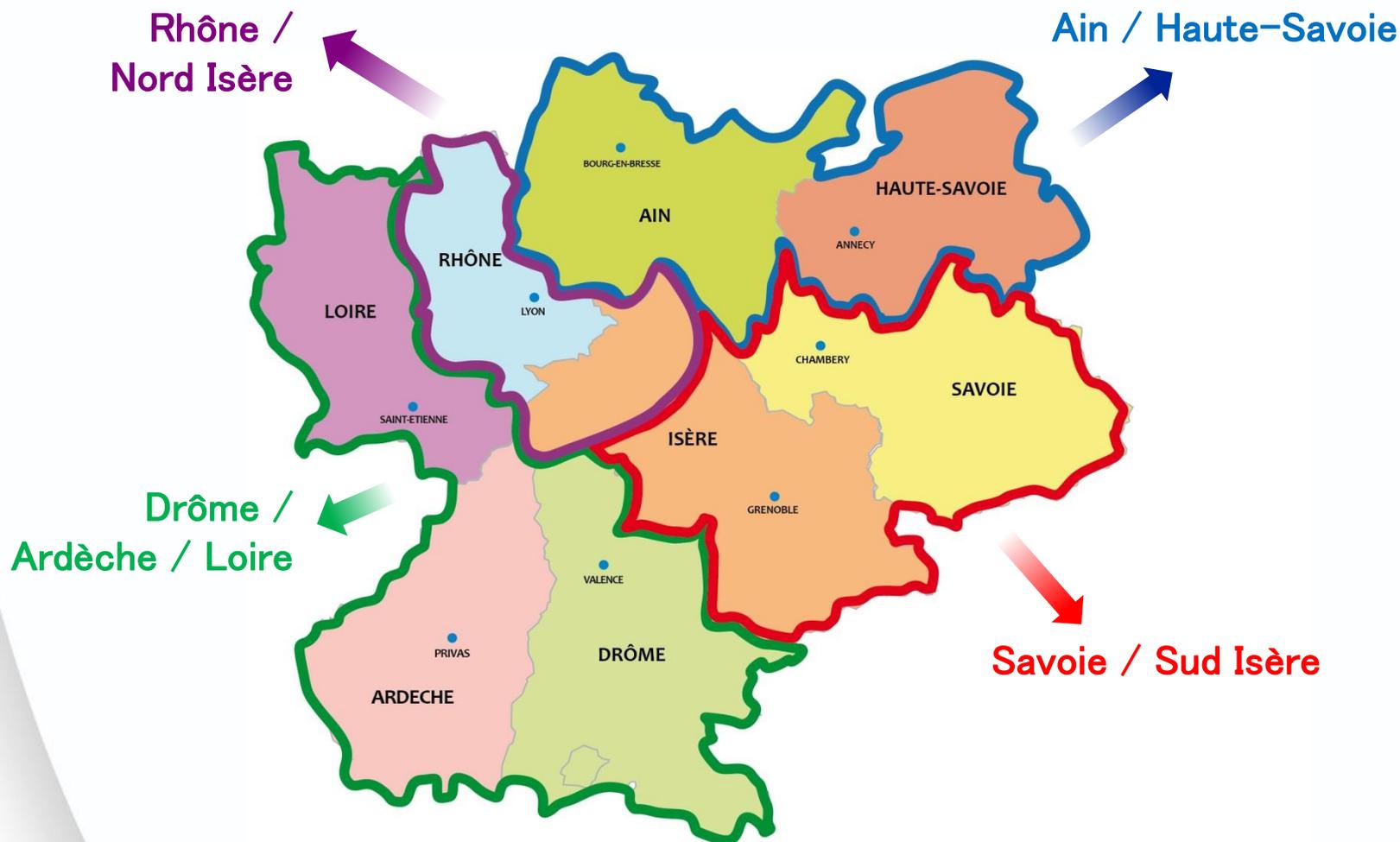
- ▶ **Engager** les entreprises dans la prévention des risques
- ▶ **Cibler** les risques majeurs
- ▶ **Contribuer** à la coordination des acteurs de la prévention



Ses moyens d'actions

- ▶ **Interventions** en entreprises
- ▶ Aide à **la conception de situations et d'équipements de travail**
- ▶ **Incitations** financières
- ▶ **Documentation & information**
- ▶ **Formations & conseils**
- ▶ Actions en **partenariat**

**4 antennes de proximité
sur les 8 départements de la région**





245 463

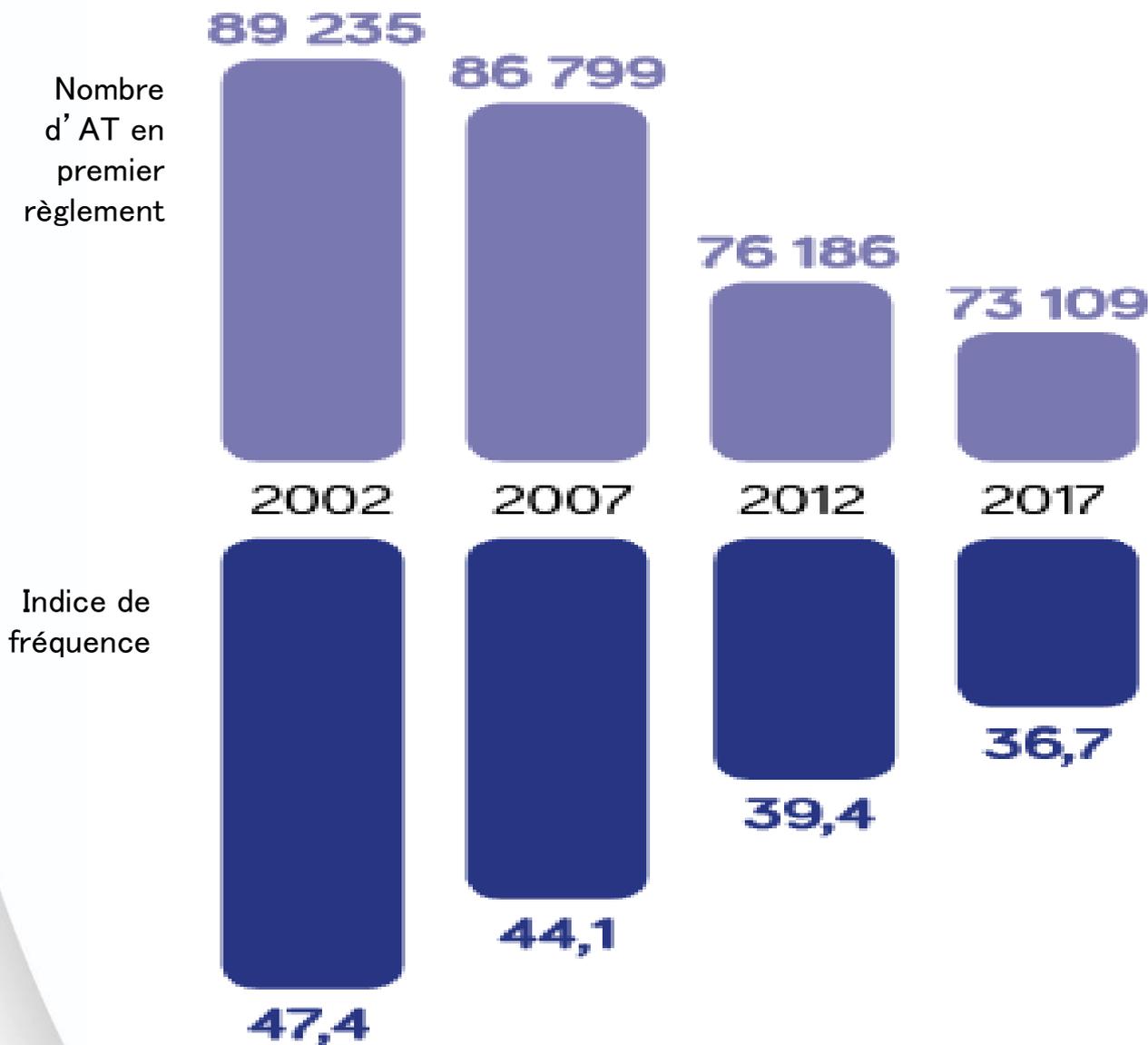
sections d'établissements



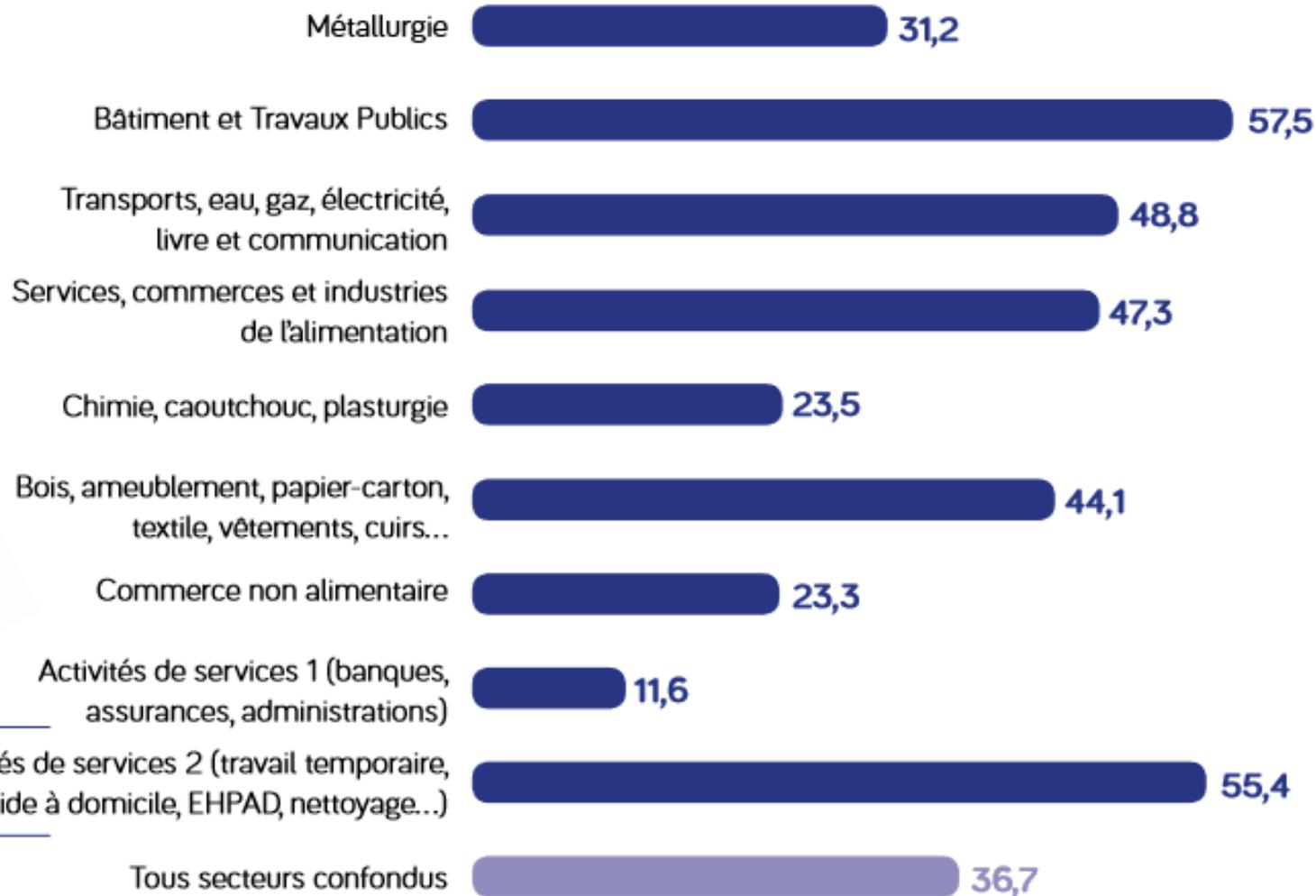
1 994 059

salariés

Evolution des accidents de travail



Des secteurs impactés différemment



Hébergement médical
pour personnes âgées

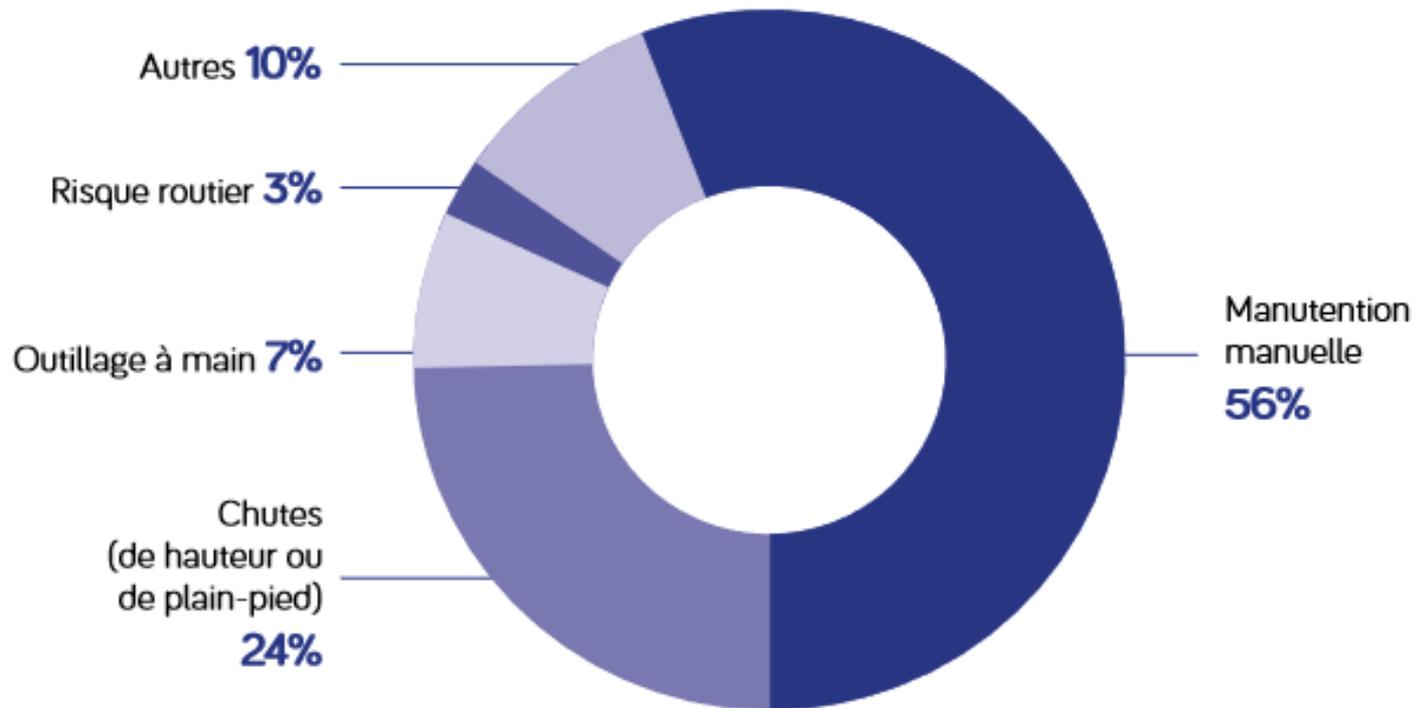
123,1

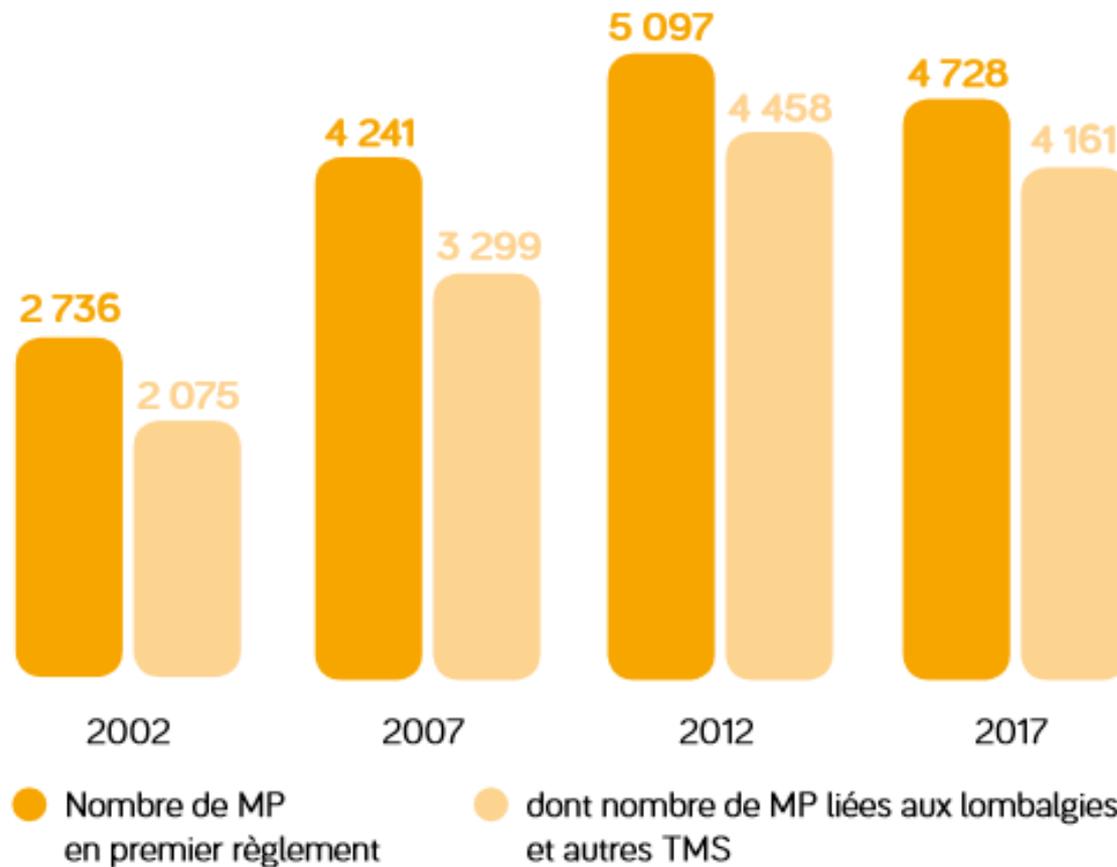
Aide à domicile

105,8



Les principales causes des AT





Ses priorités d'actions

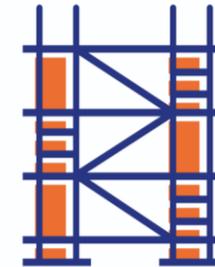
3 programmes nationaux

- Troubles musculo-squelettiques dont TMS Ehpad



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

- Programme prioritaire de prévention contre les chutes dans la construction



- Risques Chimiques : émissions moteurs diesel, fluides de coupe, poussières de bois, amiante ...



LES TMS : DE QUOI PARLE-T-ON?

Les troubles musculo-squelettiques sont des maladies qui touchent les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous.

Les parties du corps concernées sont principalement :

- les épaules (30%)
- les différentes parties des membres supérieurs : poignets, mains, doigts (38%)
- Les coudes (22%)
- Les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou (2%).

Le mal de dos situé au niveau des lombaires, autrement appelé « lombalgie » est un TMS particulièrement fréquent.

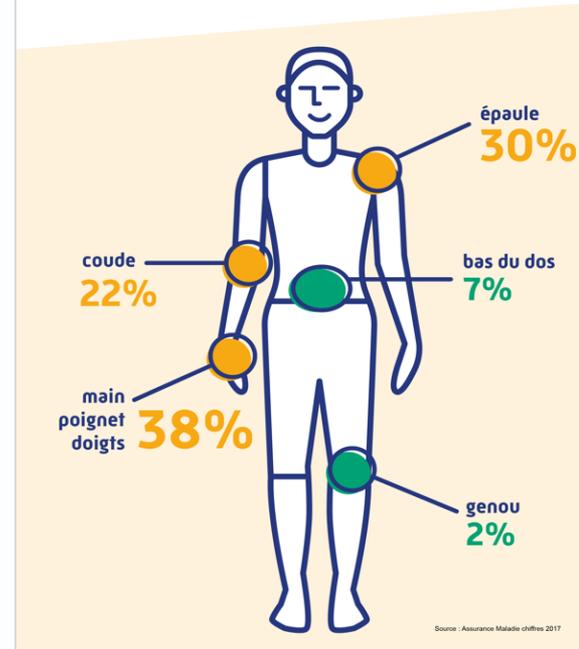
Les TMS se traduisent toujours par des symptômes douloureux pour la personne concernée et très souvent par une réduction de ses capacités physiques.

Entreprises ciblées

Près de **900 entreprises** dont une centaine d'Ehpad représentant **environ 30 %** des TMS indemnisés

+ de 8 000 ciblées nationalement

Les parties du corps les plus touchées par les TMS





Risques Chimiques Pros,
la solution pour lutter contre
les risques chimiques professionnels



Tous les secteurs d'activité
sont concernés, il est temps d'agir !

Entreprises ciblées

Près de **400 entreprises**

- Usinage des métaux
- Seconde transformation du bois
- Centres de contrôle technique
- Ateliers d'entretien
& de réparation de véhicules



BTP PREVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR DANS LA CONSTRUCTION

Entreprises ciblées

Les maîtres d'ouvrage,
exploitants, bailleurs sociaux,
promoteurs immobiliers,
collectivités locales, constructeurs
de maisons individuelles...

Les entreprises des secteurs les
plus accidentogènes, notamment
celles travaillant pour ces maîtres
d'ouvrage.



Acteurs

L'OPPBTP, les SIST du BTP,
la Direccte

Les organisations professionnelles :
FFB, CAPEB, FNTF, SCOP-BTP,
USH, ESH, FPI, LCA-FFB,
CNRACL, UMGO, EGF-BTP, LCA ...

Les relais : l'Ordre des architectes
Le SYNTEC, CSPPS, GOC.sps /
AFCO / COPREC

Les fournisseurs du BTP

Ses priorités d'actions

▶ 3 programmes régionaux

- Transport Routier de marchandise



- Logistique



- Secteur Bois



Ses priorités d'actions

► Des programmes transverses

- Prévention & performance
- Risques psychosociaux
- Chutes hors BTP
- Aide et soins à domicile
- Parcours vers l'emploi
- Actions vers les TPE



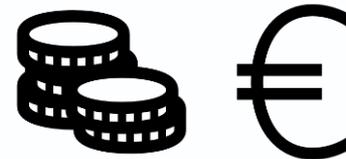
LES AIDES DISPONIBLES POUR INVESTIR EN PREVENTION

SUBVENTIONS PREVENTION TPE

Entreprises de
moins de 50
salariés



Jusqu'à 25000€
de financement



<https://www.carsat-ra.fr/accueil/entreprises/je-m-informe-sur-les-risques-professionnels/connaitre-les-incitations-financieres#afs>

Aide et soins à la personne



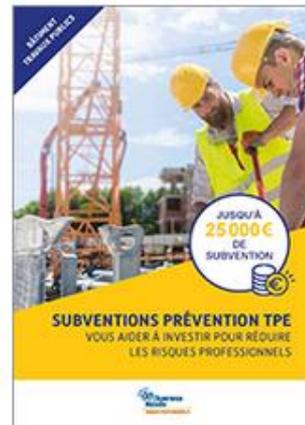
SOUS LE TITRE
A LA PERSONNE

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



Bâtiments et travaux publics



MAINTEN
TRAVAUX PUBLICS

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



Hôtellerie - restauration



HÔTELLERIE &
RESTAURATION

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



Industrie et métallurgie



HÔTELLERIE &
RESTAURATION

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



 Plus d'infos sur l'aide Échafaudage +
en Rhône-Alpes

Réparation automobile et contrôle technic



COIFFURE

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS





MANUTENTION
CONTRÔLE TECHNIQUE

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



Propreté et nettoyage



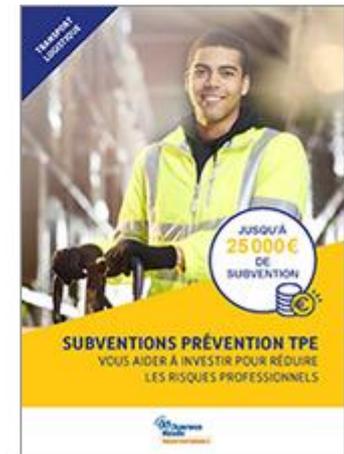
PROPRETÉ &
NETTOYAGE

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS



Transport - logistique



TRANSPORT &
LOGISTIQUE

JUSQU'À
25 000€
DE SUBVENTION

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS





L'AIDE TMS PROS DIAGNOSTIC

Identifiez les risques de TMS pour vos salariés.

L'offre

- Plafonnée à 25000 €, cette aide permet de financer 70% du montant de ces prestations (HT) :
 - la **formation d'une personne ressource** en interne
 - une **prestation ergonomique** pour la réalisation d'un **diagnostic** de prévention des TMS (étude des situations de travail + plan d'actions)

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Identifier et maîtriser les risques de TMS
 - > Etapes 2 et 3 de la démarche TMS Pros



L'AIDE TMS PROS ACTION

Réduisez les risques de TMS pour vos salariés

L'offre

- Plafonnée à 25000 € - plancher à 1000 €
TMS Pros Action permet de financer à hauteur de 50 % de l'investissement hors taxes (HT), **l'achat de matériel et/ou d'équipements** + formations adaptées
- à condition de fournir au préalable **un diagnostic et un plan d'actions** réalisés par un prestataire ou un salarié ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

La cible

- Réservée aux entreprises de **1 à 49 salariés** en France et dépendant du régime général

L'objectif

- Transformer durablement les situations de travail à risques TMS
 - ▷ Etape 3 de la démarche TMS Pros

L'offre

- Avoir un effectif être à jour de vos obligations sociales, notamment de vos cotisations Urssaf
 - Avoir un projet concret de prévention

La cible

- Entreprise dont l'effectif global est inférieur à 200 salariés

L'objectif

- Financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de votre entreprise

Exemple : contrat de prévention dans un garage





Carsat Rhône-Alpes
Sous-direction de la Prévention des risques professionnels - 69436 Lyon Cedex 03



04 72 91 96 96



preventionrp@carsat-ra.fr



www.carsat-ra.fr

Suivez-nous sur   